AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Sites des Usines et des Carrières de BOURG-DES-MAISONS

Pacte d'Engagement Des Transports Routiers

OMYA LAFARGE chausson MATÉRIAUX TRANSPORTS PEYROU Bastère Ets COSSE Sarl DUPUY & FILS LOC'aster SARL BELLOT GOUDRONNAGE PARTICULIER & TRAVAUX PUBLICS

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Dénomination des parties

Préambule :

Les activités des carrières et des usines du VERTEILLACOIS sont en pleine expansion, ce qui va générer, en plus d'une évolution de l'économie du territoire, une augmentation du trafic poids-lourds sur ces secteurs.

Afin de limiter les nuisances que risque engendrer cette évolution et pour les accompagner, le Département a décidé de mettre en place un PACTE D'ENGAGEMENT, en association avec les élus locaux, les entreprises, des acteurs locaux ainsi que les forces de l'ordre.

Ce PACTE D'ENGAGEMENT doit garantir les quatre grandes thématiques suivantes :

- LES ENJEUX SECURITAIRES : pour garantir la sécurité des chauffeurs, des autres usagers de la route (véhicules légers, deux roues motorisés ou cycliste, piétons notamment en agglomération et dans les zones bâties), mais également des riverains en rase campagne qui subissent aussi les nuisances de cette forte augmentation du trafic PL.

- LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : pour répondre aux enjeux climatiques et de santé en limitant les émissions de CO2, afin de garantir les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

- LES ENJEUX ECONOMIQUES : pour protéger, les acteurs de ce pacte, sur les stratégies à mettre en place pour garantir une bonne stabilité de fonctionnement, mais aussi les acteurs locaux pour conforter les atouts historiques, culturels et économiques de ce territoire.

- LES ENJEUX SOCIAUX : pour améliorer le cadre de vie des habitants du secteur et aussi permettre le développement de l'accueil et des diverses activités touristiques de cette région.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs actions seront à mener de façon durable (sur les plans de déplacements, les documents d'urbanisme (PLUi), les programmes pluriannuels d'amélioration et de modernisation des réseaux routiers …) permettant d'orchestrer l'action des acteurs publics et privés dans le cadre d'une feuille de route co-construite.

A travers cette feuille de route, le Département souhaite articuler le développement économique de ce secteur tout en assurant la sécurité et la qualité de vie des habitants de ce territoire : des communes respirables, apaisées, attractives, faisant une large place aux échanges.

Un pacte co-construit, le calendrier des réunions :

Le Département a eu connaissance de la création de l'usine CHAUSSON et du projet d'extension de l'Usine MEAC, lors de l'instruction des permis de construire.

Depuis plusieurs années, les élus locaux ont régulièrement alerté le Département du sentiment d'insécurité des riverains des routes départementales et plus particulièrement dans les agglomérations traversées ou les hameaux, au regard du nombre et de la vitesse ressentie des PL.

Au regard de l'augmentation prévisible du trafic routier induit par ces nouvelles installations, une concertation a été organisée par le Département.

La Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM) a été chargée par les élus de lancer une série de quatre réunions, qui se sont tenues :

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

- le 26 avril 2022 à la salle des fêtes de COUTURES, en présence du Vice-Président du Conseil Départemental en charge des Routes et des Mobilités, des Conseillers départementaux du secteur, d'élus municipaux du Verteillacois, des responsables de l'Usine MEAC et CHAUSSON et des carrières LAFARGE.

- le 20 mai 2022 à la salle des fêtes de COUTURES, avec les mêmes représentants.

- le 7 juillet 2022 à la salle des fêtes de BOURG DES MAISONS, avec les mêmes représentants en y invitant les entreprises de transports routiers et les forces de l'ordre.

- le 7 novembre 2023 à la salle des fêtes de COUTURES, avec les mêmes représentants, validation de toutes les parties des propositions faites.

A l'issue de cette concertation, l'ensemble des acteurs ont convenu de décliner dans le présent PACTE D'ENGAGEMENT, les dispositions qu'ils entendent mettre en œuvre pour permettre le développement de ces activités tout en prenant en compte la sécurité et la qualité de vie des autres usagers et riverains.

Les acteurs :

*Le Département de la Dordogne, représenté par son Président Germinal PEIRO et son Vice-Président en charge des Routes et des Mobilités Jean Michel MAGNE, les conseillers départementaux des cantons de RIBERAC Mme Catherine BEZAC-GONTHIER et M. Didier BAZINET, et BRANTOME Mme Mélanie CELERIER et M. Olivier CHABREYROU

*Les communes du secteur du Ribéracois représentées par leur Maire : Jean Pierre PRIGUL (BERTRIC-BUREE), Bernadette BAZINET (BOURG DES MAISONS), Didier BAZINET (COUTURES), Jean Didier ANDRIEUX (CELLES), Lisa BOYER (CHAPDEUIL), Jean Pierre PRUNIER (CHERVAL), Alfred GONNARD (LA CHAPELLE MONTABOURLET), Daniel BONNEFOND (LA TOUR BLANCHE), Nicolas PLATON (RIBERAC), Francis DUVERNEUIL (SAINT JUST), Régis DEFRAYE (VERTEILLAC), Patrick LACHAUD (VILLETOUREIX).

*La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, représentée par son Président M. Didier BAZINET.

*Les sites industriels du secteur :

Groupe OMYA, (Usine MEAC, et site de Sainte CROIX de MAREUIL), représenté par son Directeur M. Antoine GUENEAU,

Carrières LAFARGE, représentées par M. Jérémy BACHON, Directeur Technique,

Groupe CHAUSSON MATERIAUX, représenté par M. Mickaël VERGNAUD, responsable de site, et BETOTRANS, représenté par Mme Olga MECOEN Responsable transport,

*Les transporteurs et entreprises de T.P. :

Transports PEYROU, représenté par M. Patrice PEYROU, Président de SAS,

Transports BASTERE & Frères, représentés par M. Julien BASTERE, Directeur Général,

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Entreprise LOCASTER, représentée par M. Jean Jacques SICOULY, Gérant,

Transport DUPUY, représenté par M. Benjamin DUPUY, Président,

Etablissements COSSE, représenté par M. Pierre LESCURE, Directeur Général,

SARL BELLOT, représenté par M. Cédric BELLOT, Gérant,

*Les Forces de l'Ordre, représentées par le Colonel Jean Philippe DEMANGE Commandant du Groupement Départemental de la Gendarmerie de la DORDOGNE,

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Ce PACTE D'ENGAGEMENT va s'articuler en trois parties :

La première partie : Le rappel du contexte actuel :

A- Le réseau routier départemental

B- Les sites de production de BOURG DES MAISONS et leurs évolutions

C- Les agglomérations impactées par les transports routiers

D- Les activités du secteur du VERTEILLACOIS

E- Les itinéraires poids-lourds actuels

La seconde partie : Les propositions d'itinéraires poids-lourds retenus lors des réunions

La troisième partie : les engagements des différentes parties

A- Les engagements du Département

B- Les engagements des Communes

C- Les engagements des sites industriels de BOURG DES MAISONS

D- Les engagements des transporteurs

E- Les engagements des Forces de l'Ordre

F- Les bilans périodiques du Pacte d'engagement

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

1° PARTIE – Le rappel du contexte

A- Les axes routiers départementaux :

Le réseau départemental, long de plus de 5 000 km, est classé en trois catégories :

- Le structurant : qui concerne les routes départementales de transit et des liaisons de grandes distances, rabattement autoroutier, itinéraires touristiques préférentiels.

- le principal : qui concerne les itinéraires de moyennes distances entre les principales agglomérations, itinéraires économiques, industriels et logistiques.

- l'ordinaire : qui correspond aux autres routes, servant pour des liaisons entre communes et qui sont plus faiblement dimensionnées. Sur le réseau ordinaire, la largeur de chaussée est inférieure en général à 5,00 m, ce qui rend difficile le croisement avec un camion ou un véhicule agricole.

Les comptages routiers du secteur

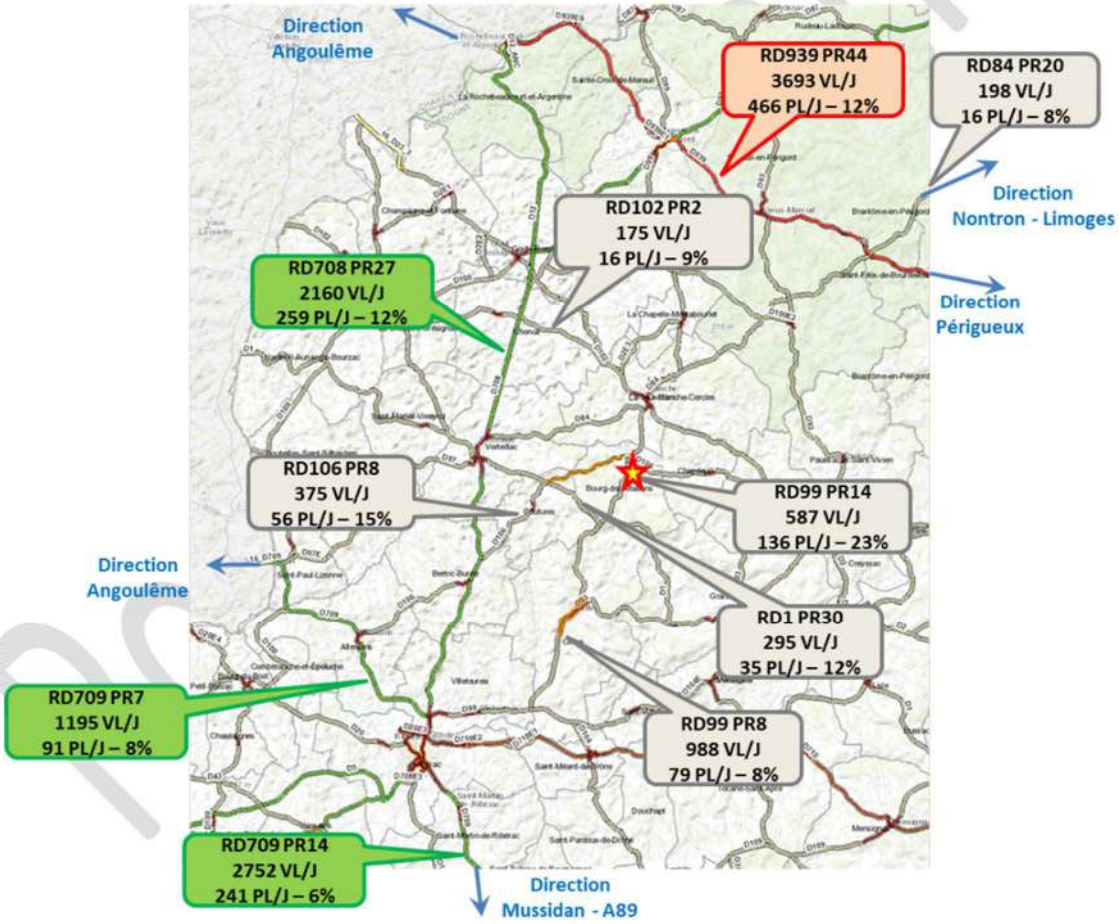

- Etiquette rouge : Réseau Structurant (plus de 3000 véhicules/jour)
- Etiquettes vertes : Réseau Principal (entre 1500 et 3000 véhicules/jour)
- Etiquettes grises : Réseau Ordinaire (moins de 1500 véhicules/jour)

Les réseaux structurants et principaux sont dimensionnés pour recevoir un trafic PL régulier, en revanche les chaussées du réseau ordinaire ne présentent pas une structure calibrée pour ce trafic tout comme celle des voies communales.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

B- Les sites de production :

Les activités industrielles existantes des sites des carrières de la commune de BOURG DES MAISONS, engendrent un trafic poids lourds important sur le secteur.

Les carrières LAFARGE et l'usine MEAC (Sites de BOURGOGNE et de TEINTEILLAC) du groupe OMYA génèrent en 2022 un trafic routier d'environ **240 poids lourds par jour**.

Cette activité industrielle va augmenter avec l'extension de l'usine MEAC (site de TENTEILLAC) et la création de l'usine de parpaings CHAUSSON.

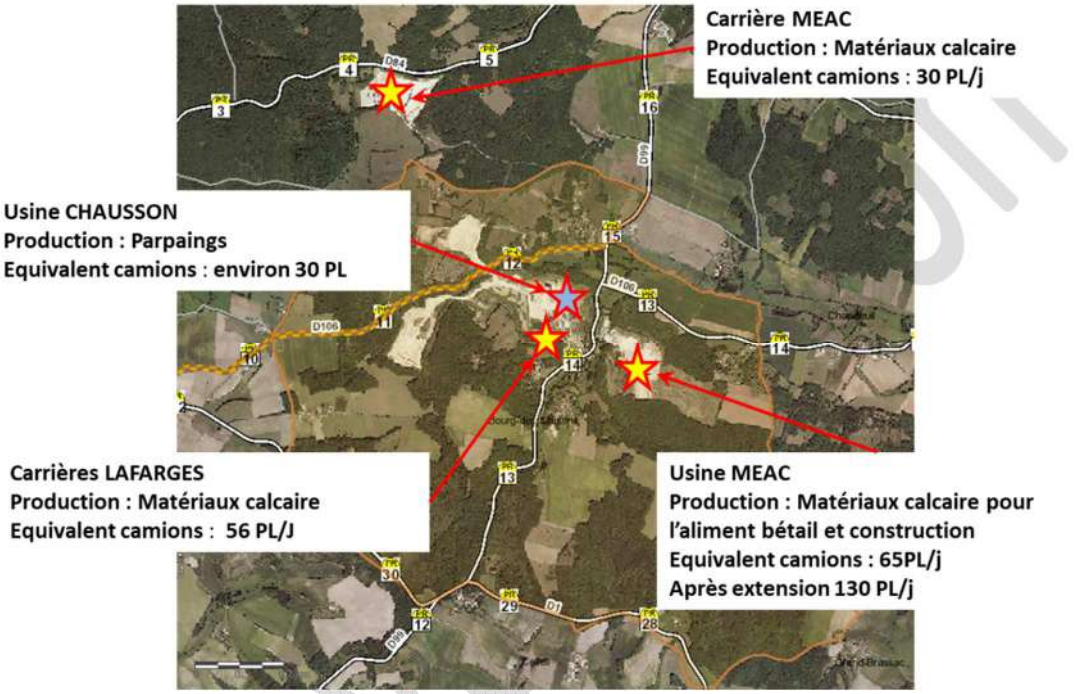

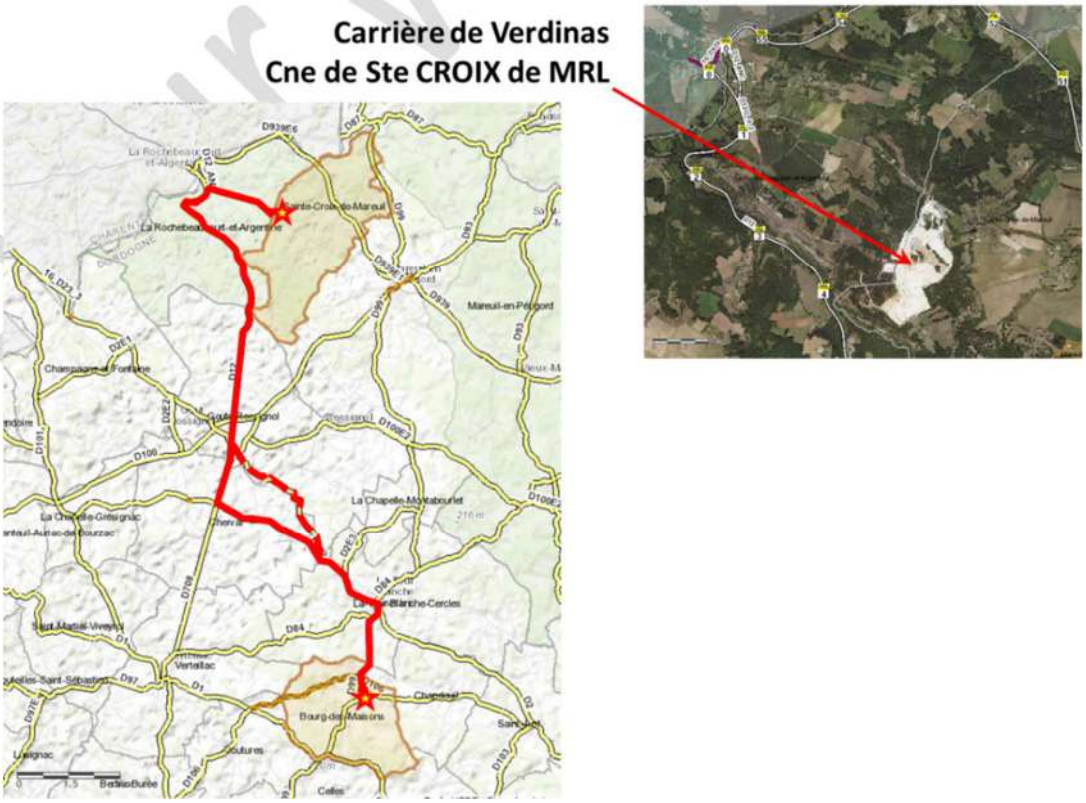

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Carrières LAFARGE :

Production annuelle de l'ordre de 300 000 tonnes de calcaire en 2022, ce qui représente environ 48 PL/jour, la production annuelle devrait passer à 350 000 tonnes ce qui amènera le nombre de poids-lourds à 56 PL/jour.

Les destinations des poids-lourds en provenance des carrières LAFARGE sont totalement aléatoires, car elles dépendent des commandes.

Une partie des produits sortant vont vers des cimenteries du groupe, le reste part sur des chantiers routiers, bâtiments, particuliers ...

Usine MEAC :

Pour l'instant, la production annuelle est de 220 000 tonnes et doit passer à 400 000 tonnes après son extension.

Une partie des approvisionnements vient de TEINTEILLAC (site de l'usine), d'autres de BOURGOGNE (commune de LA TOUR BLANCHE) et le reste de SAINTE CROIX DE MAREUIL (CARRIERE DE VERDINAS). Le nombre de PL pour l'usine est estimé ainsi à terme par la MEAC à 130 PL/j.

Les productions de l'usine sont réparties ainsi :

- 56% partent vers le Nord-Ouest, soit 73 PL/j
- 26% vers le Sud-Ouest, soit 34 PL/j
- 14% vers le Sud-Est, soit 18 PL/j
- 4% pour le Nord-Est, soit 5 PL/j.

Usine CHAUSSON :

Production annuelle au départ de l'usine sera de 100 000 tonnes de parpaings, à laquelle il faut ajouter les approvisionnements (ciment et graviers) soit 82 500 tonnes, ce qui représente environ une trentaine de PL/jour.

Les approvisionnements et les départs de l'usine de parpaings CHAUSSON seront variables en fonction des différents sites du groupe.

Tableau récapitulatif de la production des sites exprimée en PL/jour

(Nombre de PL en départs des sites. Pour avoir l'équivalence en trafic PL sur le réseau, il convient de multiplier ce chiffre par 2 pour compter l'aller et le retour du véhicule)

	Carrière LAFARGE	**Usine MEAC**	**Usine CHAUSSON**	**TOTAL**
Actuellement	48	65	0	**113** **Arrondis à 120**
Après extensions	56	130	30	**216** **Arrondis à 220**

Ainsi, l'augmentation de la production des sites et la création de l'usine CHAUSSON va générer la venue d'environ une centaine de poids-lourds supplémentaires sur site, ce qui fera augmenter le trafic d'environ 200 PL/j supplémentaire.

In fine, le trafic actuel généré par les activités de 240 PL/jour va passer à 440 PL/jour.

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

C- Les agglomérations impactées :

Ce trafic poids-lourds impacte les agglomérations du secteur et de nombreuses réclamations remontent auprès des élus locaux pour demander une sécurisation des agglomérations et de certains hameaux. C'est notamment le cas de VERTEILLAC, COUTURES, CELLES et LA TOUR BLANCHE.

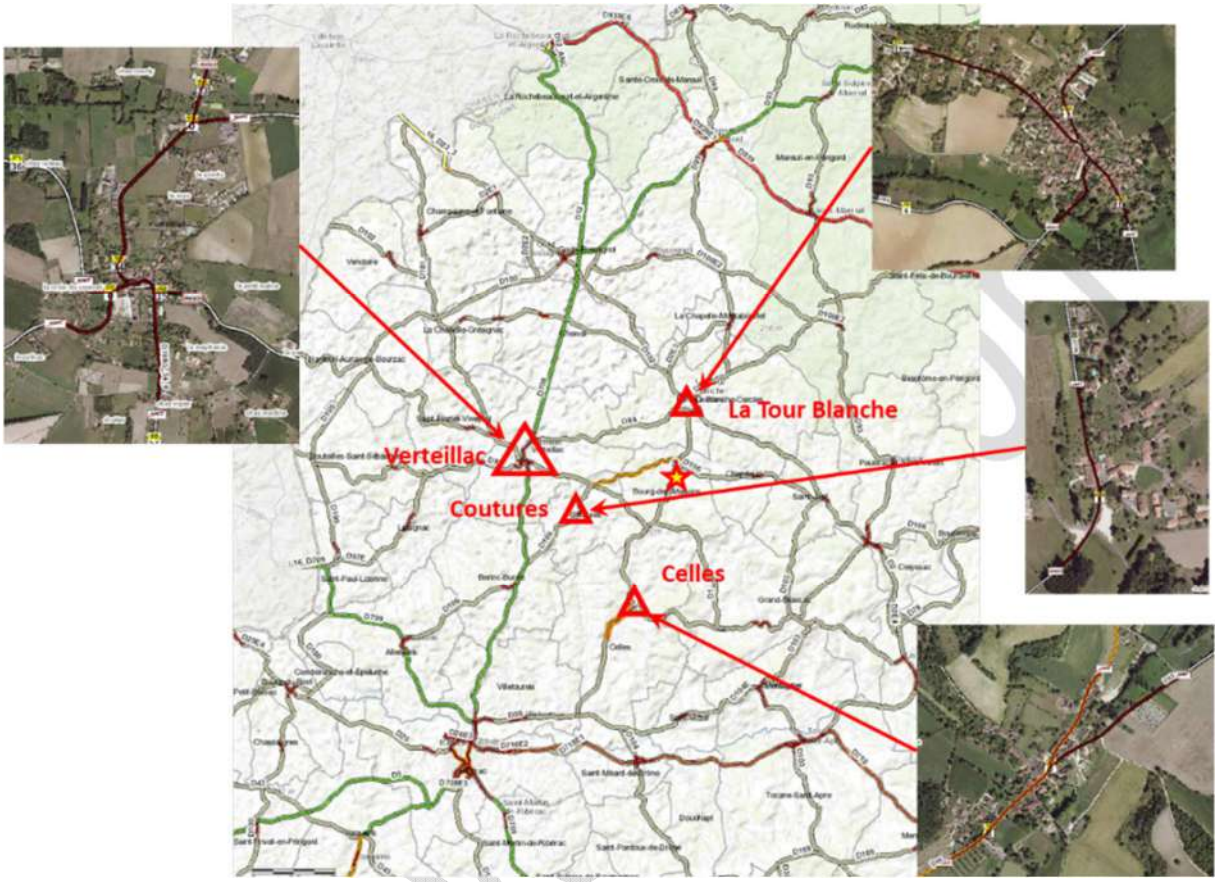

De plus, force est de constater que certaines agglomérations présentent des particularités qui engendrent des gênes de la circulation. Il s'agit notamment du cas de l'agglomération de LA TOUR BLANCHE, qui présente un rétrécissement sur la route départementale n°2 (rue Saint Sicaire) au niveau de son intersection avec la rue Notre Dame de Recluse.

La Commune de LA TOUR BLANCHE souhaite redonner à la rue SAINT SICAIRE un caractère vivant, commercial et sécurisé d'autant plus que l'école maternelle est située en plein cœur de cet axe. Elle envisage pour ce faire, d'instaurer une zone de rencontre (zone à 20km/h, pour prioriser le trafic piétons).

Rue Saint Sicaire (RD2) LA TOUR BLANCHE

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Des expérimentations ont été réalisées en concertation entre la Commune et l'Unité d'Aménagement de RIBERAC. Une écluse a été mise en place avec alternats par panneaux B15 et C18. Au regard de la faiblesse des trafics, la réduction de la vitesse n'a pas été constatée comme espérée.

Toujours dans l'agglomération de LA TOUR BLANCHE, sur la route départementale n°84 (rue du Cheval blanc), l'angle de la maison de retraite ferme la vue sur les véhicules pouvant arriver en face, et peut bloquer la circulation.

Angle de l'ancienne maison de retraite, Rue du cheval blanc (RD84) LA TOUR BLANCHE

La mise en place de feux tricolores à détection va régler cette problématique.

Dans l'agglomération de VERTEILLAC, au carrefour entre les routes départementales n°708 et 1, la giration des poids lourds est difficile pour ceux venant de RIBERAC, de plus la saillie du bâtiment à l'angle de ce carrefour rend la visibilité mauvaise.

Intersection RD708 – RD1 agglomération de VERTEILLAC

La traversée du hameau de l'Etang des Faures sur les communes de CHERVAL et GOUTS-ROSSIGNOL engendre des nuisances pour les riverains, car la route départementale n° 2 est étroite et sinueuse dans ce secteur.

Route départementale n°2 hameau de « L'étang des Faures »

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

D- Les activités du secteur du VERTEILLACOIS

A- Activité agricole

Le Verteillacois est surtout une région agricole avec de grandes exploitations céréalières.

Certaines exploitations disposent de silos de stockage des récoltes, deux coopératives agricoles sont également présentes sur le secteur à plusieurs endroits : la SCAR et Charente Alliance. Ces activités génèrent aussi un trafic poids-lourds.

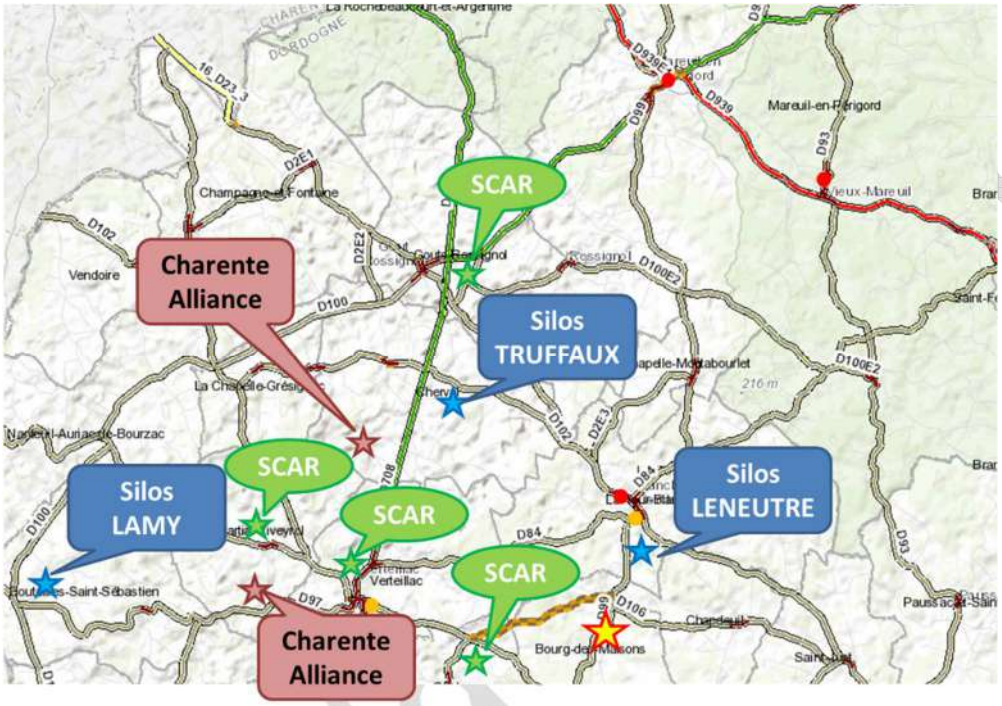

Carte des silos agricoles sur le secteur du Verteillacois

B- Tourisme

La Communauté de Communes du Pays du Ribéracois, dans le cadre de sa politique cyclable développe des itinéraires en matière de déplacement doux, avec un maillage de commune à commune, ainsi qu'une vélo-route dédiée.

Le maillage de commune à commune pourra se faire dans certains cas sur des axes cyclables, sécurisés et des zones apaisées, mais envisage d'emprunter les routes départementales du réseau ordinaire. Il conviendra que la Communauté de Communes ne préconise pas les itinéraires retenus pour la circulation des poids-lourds, tout au moins en rase campagne.

La Voie Verte de la DRONNE sera l'axe principale du réseau structurant de ce mode de déplacement allant de LISLE à AUBETERRE, via TOCANE, MONTAGRIER, VILLETOUREIX, RIBERAC, BOURG DU BOST et PETIT BERSAC.

Mais d'autres axes de ce réseau structurant comme l'axe n°2 passant par VERTEILLAC, COUTURES, CELLES ou VILLETOUREIX, ou l'axe n°3 allant de VERTEILLAC à LA TOUR BLANCHE peuvent être impactés par la circulation des camions, il conviendra d'en tenir compte afin de sécuriser ces pratiques.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

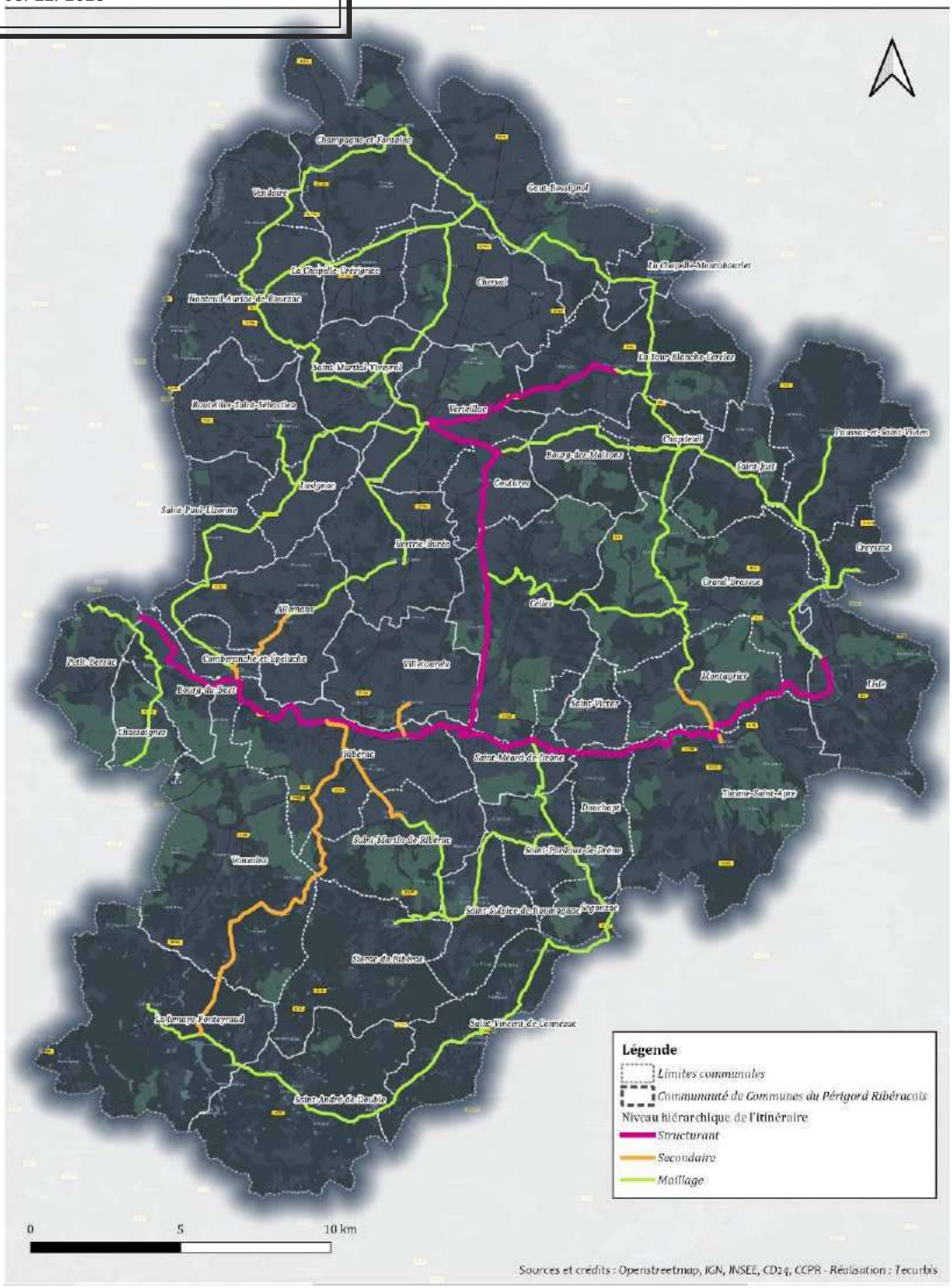

Maillage du territoire de la CCPR, par hiérarchisation des itinéraires cyclables

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

C- Les itinéraires poids-lourds actuels

Il existe depuis quelques années un itinéraire recommandé entre RIBERAC et les sites de BOURG DES MAISONS.

Ce plan de circulation avait été arrêté avec les Carrières MALVILLE (reprise par la carrière LAFARGE), au moment de la construction de l'autoroute. La carrière avait fourni les matériaux pour renforcer et élargir la RD99 depuis BOURG DES MAISONS jusqu'à LA BORIE (Cne de VILLETOUREIX), ainsi que pour la RD106 depuis la RD708 à la RD1.

A cette époque la RD708 était classée en Route à Grande Circulation (RGC).

-Arrivée (Circuit bleu) : depuis le sud (RIBERAC), en remontant par la RD708 jusqu'à BERTRIC-BUREE, prendre la direction de COUTURES par la RD106 puis la RD1 jusqu'à FLAYAC et la RD99 jusqu'aux carrières et usines.

-Départ (circuit rouge) : par la RD99, via CELLES et VILLETOUREIX puis au giratoire de LA BORIE RD708.

Ce parcours peut aussi être utilisé pour des arrivées et les départs vers le nord, via LA ROCHEBEAUCOURT, toutefois cela augmente la distance de parcours.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

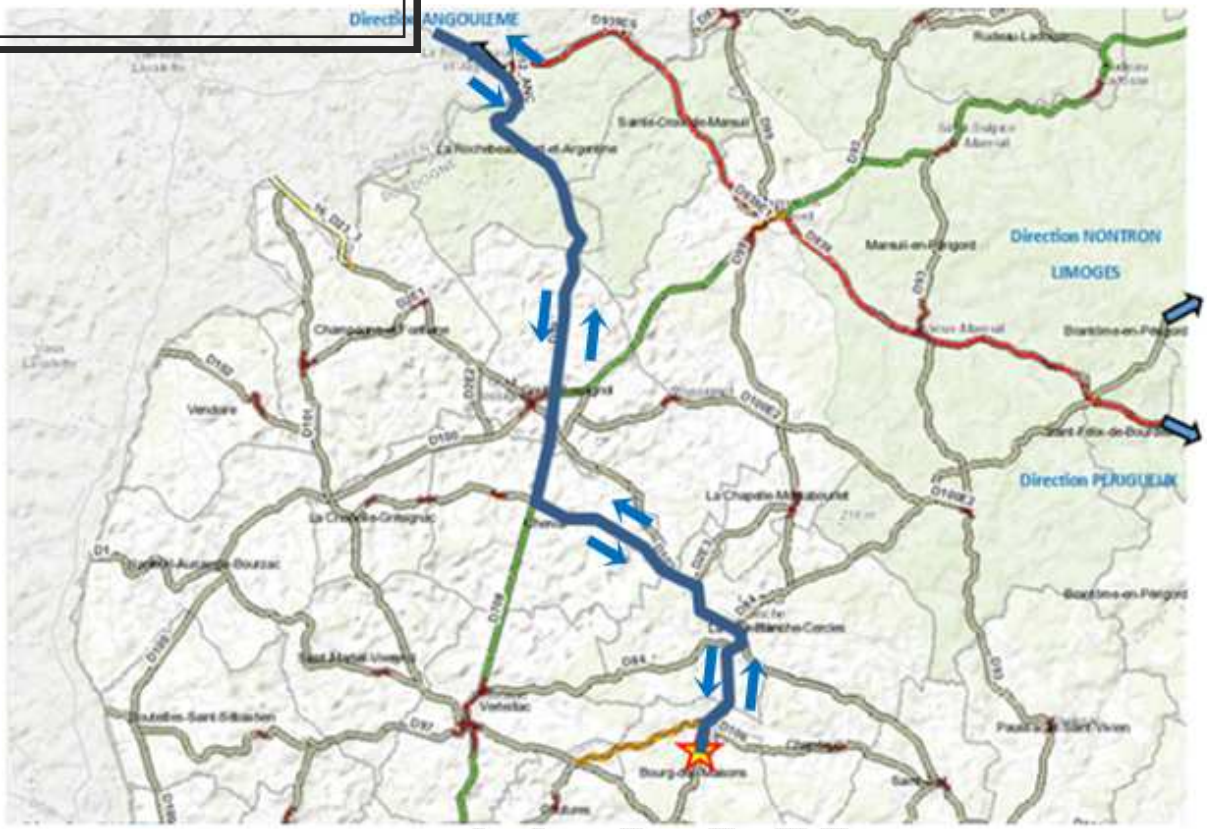

Choisissant l'itinéraire le plus court certains camions venant de LA ROCHEBEAUCOURT, empruntent depuis CHERVAL la RD102 puis la RD2 en direction de LA TOUR BLANCHE, pour regagner les sites de BOURG DES MAISONS.

Ce circuit est peu adapté au trafic poids-lourds, de par l'étroitesse de la RD102 ainsi que de sa structure de chaussée reposant sur un sol argileux, mais aussi avec la traversée de LA TOUR BLANCHE en passant par sa rue commerçante, rendue étroite par les stationnements devant les commerces.

Route départementale n°102, Commune de CHEVAL, lieudit « Masfrande »

Pour valide

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

2° PARTIE – Les propositions d'itinéraires poids-lourds

Le principe de la définition des itinéraires poids lourds est de les garder le plus possible sur les réseaux structurants et principaux du secteur avant de récupérer le réseau ordinaire le mieux dimensionné et dans un seul sens de circulation pour plus de sécurité et la conservation du patrimoine routier.

Autre avantage de ces itinéraires, les routes choisies permettent le croisement de deux véhicules, sont plus confortables que celles utilisées comme raccourcis actuellement et permettront aux chauffeurs d'adapter une conduite plus souple, moins consommatrice en énergie et donc limitant aussi les émissions de CO2.

A- Les itinéraires retenus :

1- Liaison Nord-Ouest, vers la CHARENTE :

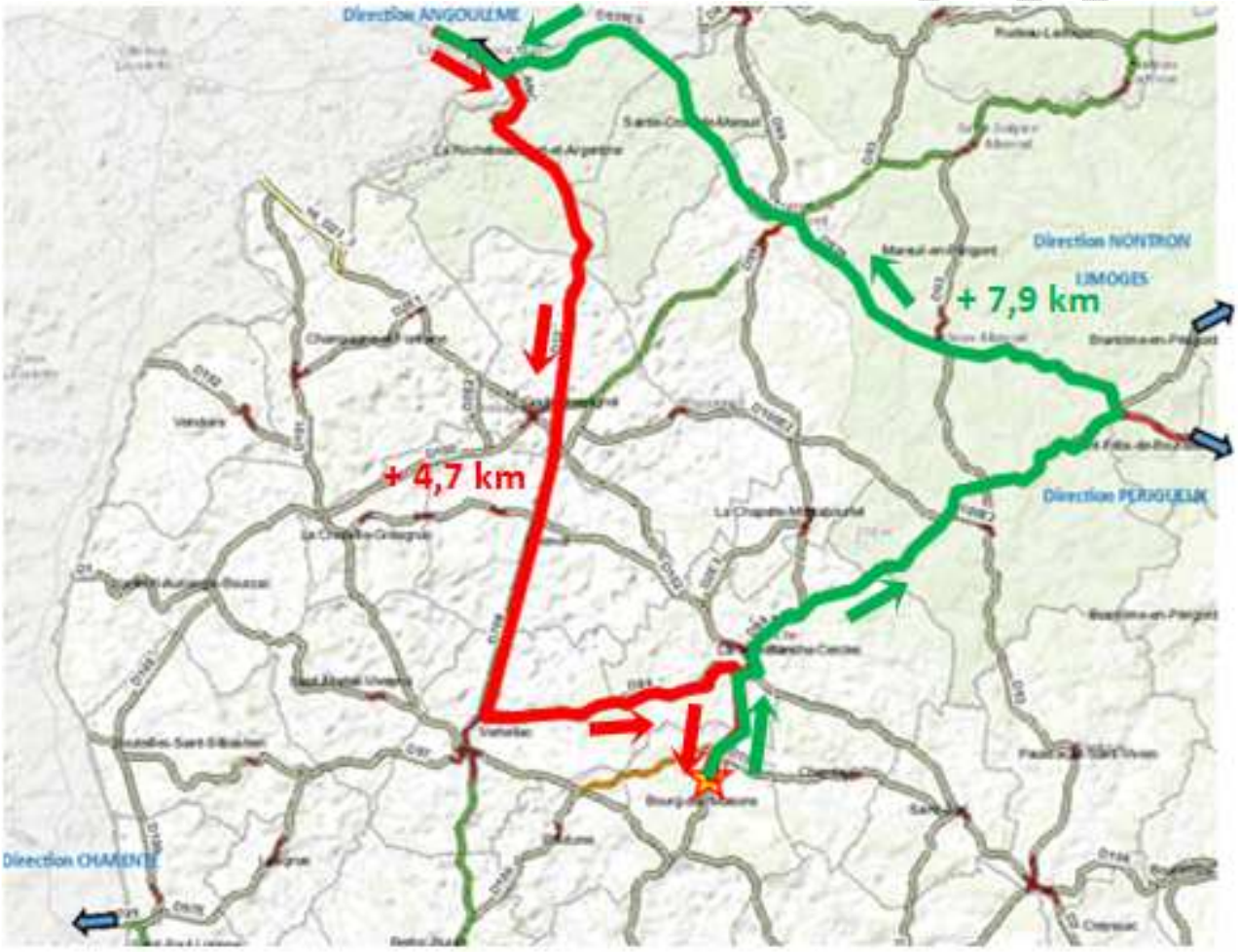

En provenance de la Charente, les PL emprunteront toujours la RD708, mais au lieu de prendre la RD102, les chauffeurs continueront à circuler sur la RD708 vers le sud, jusqu'à l'entrée de l'agglomération de VERTEILLAC puis au carrefour du « PONTIS », ils prendront la RD84 pour ressortir sur la RD99 d'où ils pourront accéder aux sites, sans traverser l'agglomération de LA TOUR BLANCHE, (itinéraire en rouge sur la carte).

Ce rallongement d'itinéraire est de l'ordre de 4,7 km soit environ + 5 minutes.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Dans le sens des départs des sites, les camions devront repartir vers le Nord direction LA TOUR BLANCHE où va être installé un feu à détection poids-lourds pour le passage de l'angle de l'ancienne maison de retraite et où la commune prévoit un aménagement de sécurité au niveau de l'entrée d'agglomération entre la salle des fêtes et le terrain de football.

Une fois LA TOUR BLANCHE traversée, les camions continueront sur la RD84 jusqu'à l'échangeur de « PUYPEROUX » Commune déléguée de MONSEC (MAREUIL EN PERIGORD), pour prendre la RD939 en direction de LA ROCHEBEAUCOURT.

Ce parcours rallonge l'itinéraire de près de huit kilomètres, ce qui fait un allongement du temps de parcours de moins de dix minutes, (itinéraire en vert sur la carte).

2- Liaison Nord-Est, vers la HAUTE-VIENNE :

Actuellement les poids-lourds viennent et repartent par la RD84 via NONTRON pour rattraper la RD708 puis la RD675 à SAINT MARTIAL DE VALETTE.

Vu la faible proportion de poids-lourds provenant de cette direction (2 PL/jour) et la faible probabilité de croisement, il a été entendu que les camions conserveront cet itinéraire dans les deux sens.

Donc pas d'allongement de temps ni de distance.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

3- Liaison Sud, vers la GIRONDE via l'A89 :

L'arrivée par le Sud se fait par RIBERAC, en général via l'Autoroute A89 et la RD709, les camions remontent en direction de BERTRIC-BUREE par la RD708 jusqu'au carrefour de la RD106, en direction de COUTURES puis tournent à l'intersection de la RD1 vers le lieudit « FLAYAC » pour prendre la RD99 vers les sites de BOURG DES MAISONS.

Pour repartir, les poids-lourds prennent la direction de CELLES puis VILLETOUREIX et LA BORIE pour récupérer la RD708 en direction de RIBERAC.

Il s'agit de l'itinéraire d'ores et déjà conseillé. Il n'engendre donc aucun rallongement de parcours.

Pour Ve

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

4- Liaison, vers PERIGUEUX :

Il arrive fréquemment de trouver des semi-remorques, soit bennes, soit citernes sur le réseau ordinaire à proximité des sites de BOURG DES MAISONS, dans les agglomérations de CHAPDEUIL, SAINT JUST, SAINT VIVIEN, LISLE, BOURDEILLES et rejoindre ainsi BRANTOME en direction de PERIGUEUX.

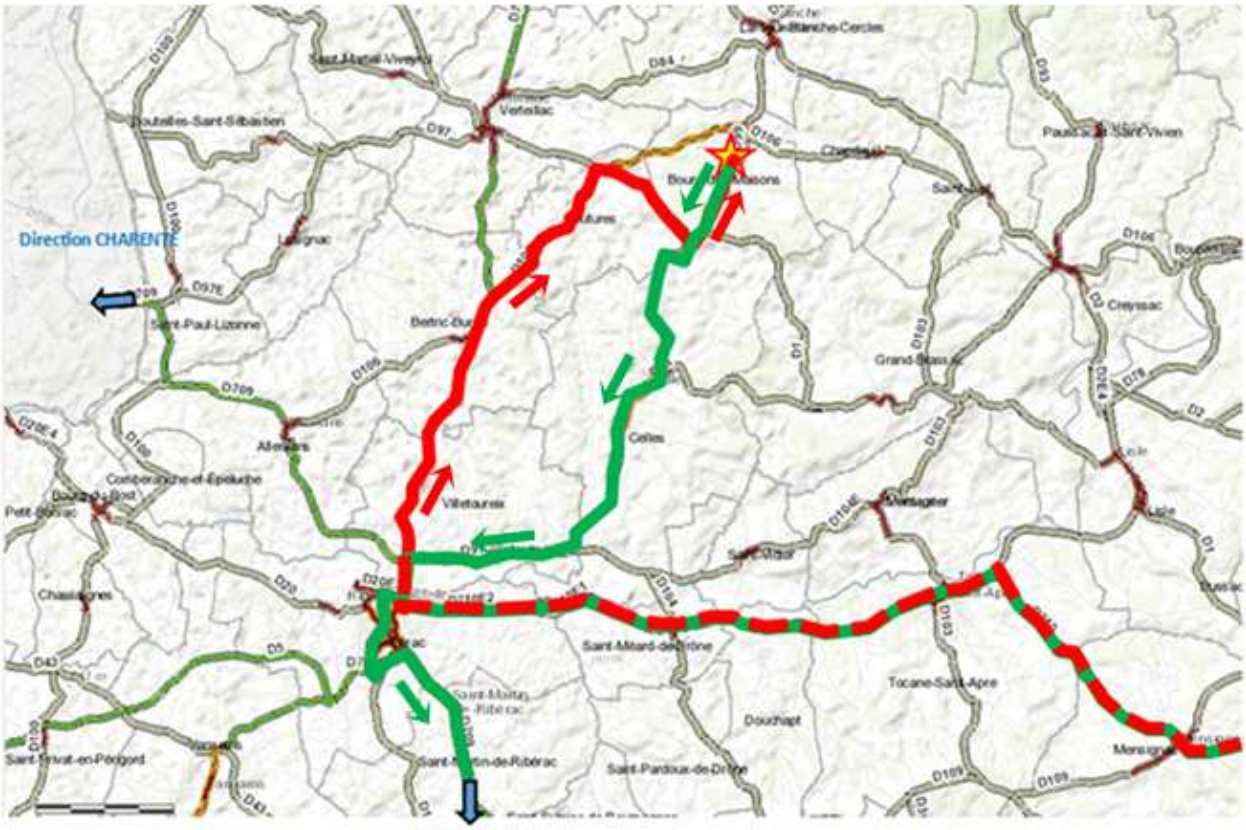

Considérant que ces camions viennent ou vont vers PERIGUEUX, ils devront emprunter l'itinéraire en direction du sud, via l'autoroute A89 ou la RD 710 à RIBERAC. Le parcours sera rallongé d'environ 8 km, mais le confort de conduite des chauffeurs sur une route principale aménagée sera amélioré, en évitant des petits bourgs étroits.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

3° PARTIE – Les engagements des différentes parties

A- Les engagements du Département :

-**Mise en place de restrictions de tonnage** sur certaines routes départementales du réseau ordinaire, pour des raisons de sécurité des usagers et des riverains, de dimensionnement de structure de chaussée ou bien encore de largeur de chaussée ou de visibilité.

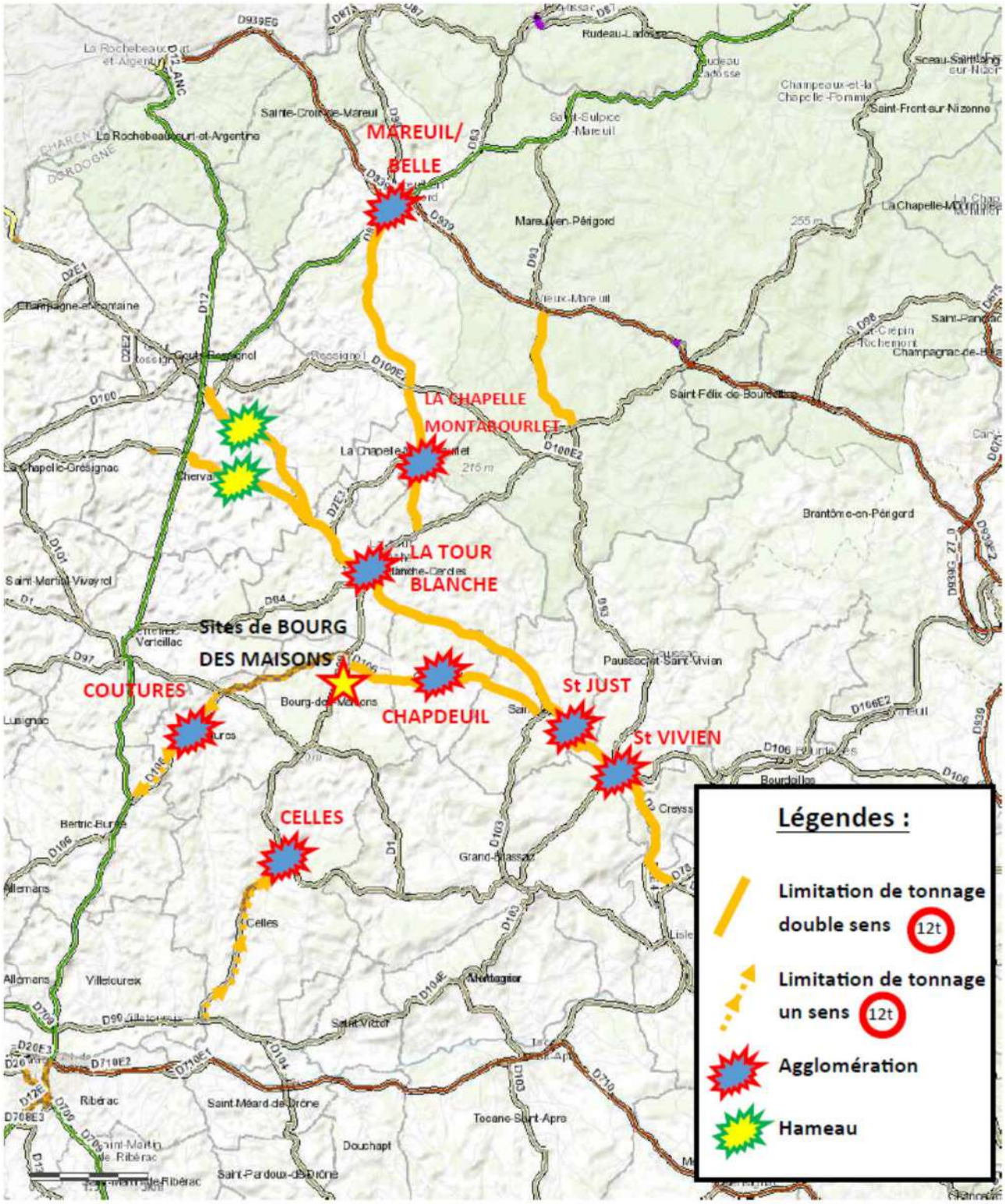

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

-Mise en place d'un jalonnement vers les sites de BOURG DES MAISONS depuis les réseaux structurants et principaux du secteur, ainsi que des limitations de tonnage sur les routes départementales adjacentes.

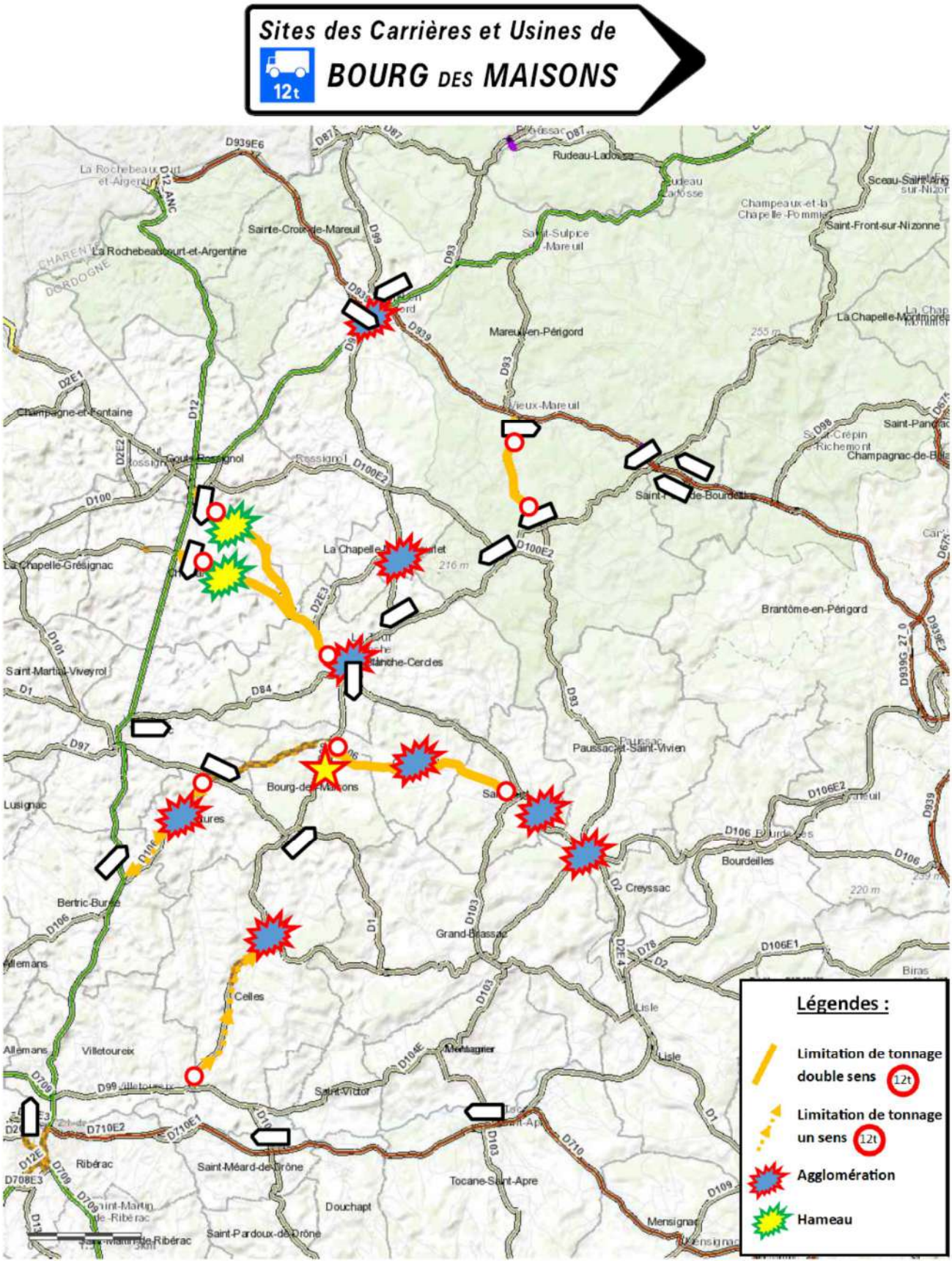

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

-Réalisation d'aménagement de sécurité et accompagnement des communes pour des aménagements en agglomérations.

Le Département va réaliser plusieurs aménagements de sécurité sur les itinéraires arrêtés lors des réunions de concertation, avec les entreprises et les élus du secteur, mais aussi accompagner les communes dans des aménagements plus spécifiques en traverse d'agglomération.

*Le Département a programmé la mise en place des feux tricolores à détection sur la route départementale n°84 au niveau de l'angle de l'ancienne maison de retraite de LA TOUR BLANCHE.

* Rectification du carrefour de la RD84 et la RD100E2, sur le territoire de la commune de MAREUIL en PERIGORD (Commune déléguée de LEGUILLAC de CERCLES) au lieudit « Chez l'Abbé »

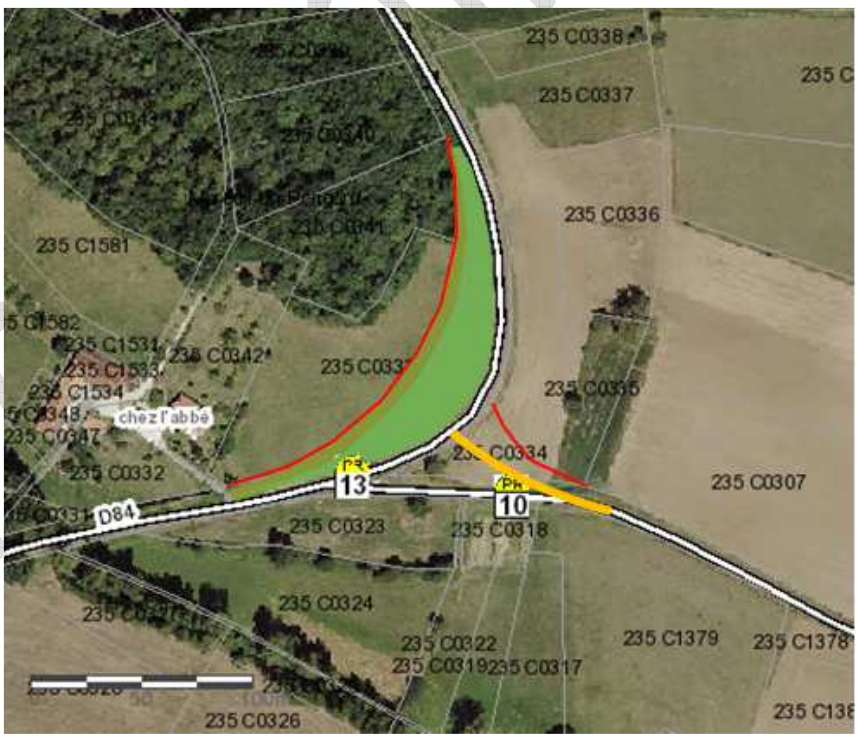

L'aménagement consiste à déplacer le débouché de la RD100E2, afin d'arriver non plus tangentiellement à la RD84 mais plus perpendiculairement pour garantir une meilleure visibilité, qui sera augmentée également avec la création d'un dégagement de visibilité en face de la nouvelle intersection.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Le projet est à l'étude, des acquisitions foncières seront nécessaire pour sa réalisation.

* Modification du carrefour des RD84 et RD99 à LA TOUR BLANCHE

La giration des poids-lourds vers les sites de BOURGDES MAISONS est difficile en venant de VERTEILLAC à ce carrefour en courbe, une voie à sens unique dédiée à cette direction sera créée pour faciliter cet échange et éviter le double sens des poids-lourds sur la RD84comme il a été demandé lors des différentes réunions.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

* L'aménagement de l'entrée et la sortie sud de l'agglomération de CELLES sur la RD99, depuis le hameau de « JAURES »

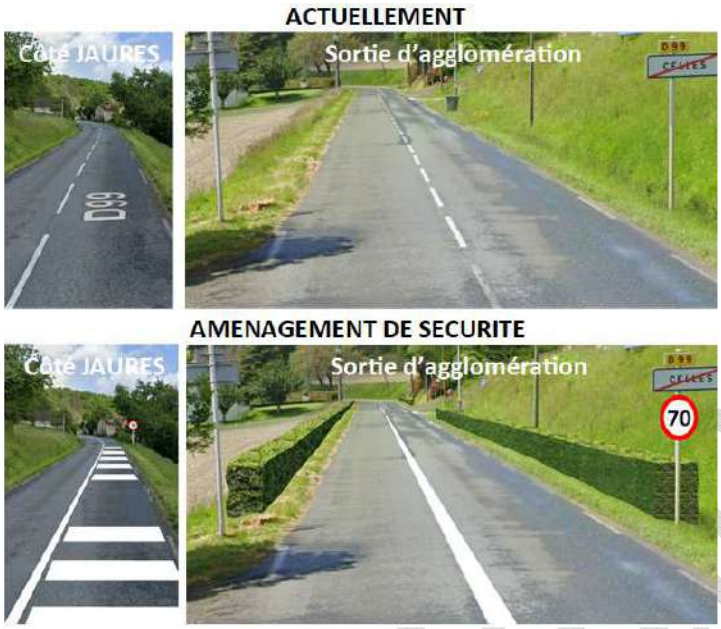

Les véhicules entrant ou sortant de l'agglomération ont tendance à prendre rapidement de la vitesse, compte tenu de l'alignement droit de plus de 300m, entre le « S » de JAURES et l'entrée d'agglomération.

En concertation avec la commune, une limitation de vitesse à 70 km/h va être mise en place à l'entrée Sud de JAURES sur la RD99 au PR 7+360. Cette limitation sera renforcée par la réalisation de bandes d'éveil en amont, jusqu'à l'agglomération de CELLES, dans les deux sens.

Pour la sortie de l'agglomération, un effet de paroi sera créé par la mise en place de haies de chaque côté de la voie. Cet effet de parois sera renforcé par une ligne continue dans toute la zone de restriction de vitesse.

Par ailleurs, le Département accompagnera les réalisations communales à venir ayant vocation à sécuriser les routes départementales circulées.

Calendrier des Aménagements du Département :

Opérations	Etudes	Réalisations	Observations
Mise en place des restrictions de tonnage	Décembre 2023		Etude en cours de validation
Mise en place du jalonnement vers les sites	Décembre 2023		Etude en cours de validation
Mise en place d'un feu à détection PL RD84 LA TOUR BLANCHE	2023		Etude en cours de validation
Rectification du carrefour de la RD84 et la RD100E2	2024		acquisitions foncières nécessaires
Modification du carrefour des RD84 et RD99 à LA TOUR BLANCHE	2024		acquisitions foncières nécessaires
L'aménagement de la sortie sud de l'agglomération de CELLES sur la RD99	2024		Aménagement paysager PPEV, Signalisation PARC OS2024

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

- Entretien et surveillance du réseau.

Un patrouillage régulier est réalisé par les agents du Département avec une périodicité d'une semaine sur le réseau structurant, deux semaines sur le réseau principal et un mois sur le réseau ordinaire.

Il sera ramené à deux semaines pour le réseau ordinaire, autour des sites de BOURG DES MAISONS, lors de la première année de la mise en place de ce Pacte d'Engagement et pourra être prolongé sur les itinéraire poids-lourds, si nécessaire.

Toutefois, les chauffeurs pourront signaler aux usines ou aux carrières, les désordres rencontrés sur les itinéraires. Les usines seront les intermédiaires privilégiés de la DPRPM pour faire remonter l'information à l'Unité d'Aménagement de RIBERAC par courriel à l'adresse suivante : cd24.ua.riberac@dordogne.fr

De plus, aléatoirement des comptages routiers seront réalisés sur les routes limitées en tonnage, afin de vérifier le respect de la signalisation.

En cas de dérives, les données seront transmises au Forces de de l'Ordre, afin de programmer des contrôles.

Pour validation

B- Les engagements des Communes :

Commune de LA TOUR BLANCHE-CERCLES

* La Création d'un cheminement piétons sécurisé depuis la salle des fêtes de LA TOUR BLANCHE jusqu'au stade.

La municipalité souhaite créer une liaison douce (piétons uniquement) entre le bourg et son stade le long de la RD84, une partie est en agglomération (environ 100m), l'autre se trouve sur 160 m en bordure de la RD84 et les 180 derniers mètres sont en site propre.

L'idée est de créer un trottoir le long de la route départementale n°84 du côté gauche, la RD enjambe un ruisseau « La Julie », à moins d'une centaine de mètres de l'entrée d'agglomération, ce qui permettra de créer une écluse routière de 3,50 m de large, qui assurera le passage d'engins agricoles (de 4,20 m de large).

Cette zone depuis l'écluse jusqu'à l'agglomération sera limitée à 50 km/h dans les deux sens.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Le sens sortant du bourg de LA TOUR BLANCHE sera rendu prioritaire par la mise en place d'une signalisation verticale.

La poursuite du cheminement piéton se fera en contre allée de la RD 84 à partir du chemin rural sur les parcelles appartenant à la commune (cadastrées S0123 et S0180) et sera réalisé en calcaire 0/20 sablé, sur une largeur de 2,50 m.

Une étude de faisabilité a été réalisée par l'Atelier Technique Départemental (ATD), la commune doit programmer les travaux.

Commune de COUTURES

Sécurisation de la traversée de COUTURES sur la route départementale n°106.

Des comptages réalisés en 2020 aux deux entrées de l'agglomération montrent une évolution du comportement des usagers avec des vitesses en hausse depuis l'aménagement de la traverse. Elles sont en moyenne de plus de 15 km/h au-dessus de la vitesse autorisée (50km/h).

Le fait de retirer la circulation poids-lourd dans le sens BOURG DES MAISONS vers BERTRIC-BUREE devrait réduire le sentiment d'insécurité des riverains de la route départementale dans un premier temps, mais des aménagements seront nécessaires pour limiter l'ardeur de certains conducteurs.

La perception des entrées d'agglomération sera renforcée par des bandes d'éveil en amont de celle-ci, puis une zone 30km/h sera instaurée entre les deux écluses, qui pourront être renforcées par des ralentisseurs de type coussins berlinois ou plateaux trapézoïdaux.

Par ailleurs, la municipalité envisage également de renforcer la sécurité par la matérialisation des carrefours dans l'agglomération avec un revêtement de chaussée coloré

Enfin, la commune prévoit aussi la mise en place de radars pédagogiques.

Une étude de faisabilité a été réalisée par l'Unité d'Aménagement de RIBERAC, la commune a réalisé une partie des travaux en fin d'année 2023 et les terminera en début d'année 2024.

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

C- Les engagements des sites industriels de BOURG DES MAISONS :

Les entreprises du site d'exploitation de BOURG DES MAISONS seront les garantes de ce Pacte en faisant connaître à leurs transporteurs l'existence de ce document, en les faisant adhérer à ce pacte et en veillant à son respect.

Tout d'abord, lors des consultations pour établir les devis auprès des entreprises de transports de marchandises, des fournisseurs ou des clients, elles devront porter à leur connaissance les itinéraires poids lourds définis, pour prendre en compte le cas échéant des allongements de parcours.

Les entreprises seront aussi les intermédiaires des chauffeurs pour faire remonter à L'Unité d'Aménagement de RIBERAC les désordres ou les améliorations à apporter, mais devront aussi rappeler aux transporteurs les engagements pris dans ce Pacte, lors des formations sur les consignes de sécurité des sites.

Les carrières pourront assurer la fourniture de matériaux de carrières en vue de renforcements ou rechargement de rives ou d'accotements sur les RD les desservant, conformément aux dispositions du Code de la Voirie routière. Ce concours occasionnel sera convenu à l'avance des travaux entre les entreprises et le Département par convention spécifique.

D- Les engagements des transporteurs :

Il est demandé aux entreprises de transport de communiquer à leurs chauffeurs sur l'obligation de respecter les itinéraires et les consignes de ce Pacte.

Le respect de ces engagements et des règles de conduite conformément à la convention collective nationale des transports routiers (Extrait en annexe).

Faire remonter les désordres rencontrés sur les routes, être force de proposition pour l'amélioration et la sécurisation des itinéraires retenus.

Respecter le code de la route et particulièrement les limitations de vitesses et les vitesses imposées aux poids lourds par le Code de la route et rappelées ci-après.

Poids lourd articulé : limitation de vitesse à 60 km/h pour les routes classées non prioritaires.

Vitesses maximales autorisées pour les poids lourds pour le transport de marchandises				Autoroutes	Routes prioritaires		Autres routes	Agglomérations
								PLÉLO
> 3,5t et ≤ 12t	Tous			90	90	80	80	
> 12t	Autres	Isolé		90	80	80	80	50
		Articulé		90	80	80	60	sauf boulevard périphérique de Paris
	Matières dangereuses	avec ABR		80	70	70	60	
		sans ABR		80	60	60	60	70
	Transports exceptionnels	convoi 1ère catégorie	avec ABR	80	70	70	60	
			sans ABR	80	60	60	60	
		convoi 2ème catégorie	avec ABR	80	70	70	60	40
			sans ABR	80	60	60	60	40
		convoi 3ème catégorie		60	50	50	50	30

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

E- Les engagements des Forces de l'Ordre :

Il sera demandé à la Gendarmerie des contrôles routiers de vitesses sur les itinéraires poids-lourds, et plus particulièrement dans les zones bâties, cela permettra aux habitants d'être rassurés.

Une signalisation de type B14 (limitation de vitesse) ou AB7 (route à caractère non prioritaire) avec une bavette « CONTROLES DE VITESSES FREQUENTS » pourra être mise en place au niveau des zones habitées hors agglomération.

Des contrôles de gabarits et plus particulièrement de tonnage seront faits sur les routes disposant d'une limitation soit de poids soit de longueur.

Les comptages routiers permettront aux Forces de l'Ordre de cibler les itinéraires à contrôler, mais les élus communaux pourront aussi faire remonter les infractions constatées.

F- Les bilans périodiques du Pacte d'engagement :

A la fin de la première année de la mise en place du Pacte d'engagement un bilan sera tiré sur le respect et les contraintes de celui-ci de la part de tous les acteurs, et de nouvelles actions pourront être proposées pour améliorer et renforcer ces engagements, voire s'étendre à d'autres activités locales.

Un rapport sera rédigé et pourra être consulté dans les entreprises partenaires et dans les mairies signataires, mis à la disposition des habitants.

Un calendrier des réalisations des aménagements figurera dans ce document.

Durant au moins les trois premières années, la périodicité des de ces bilans sera annuelle, mais pourra s'allonger en fonction de la volonté de chacun.

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Signatures du Pacte d'Engagement des Transports Routiers des Usines et Carrières de BOURG DES MAISONS, à PERIGUEUX, le 16 janvier 2024

Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne	**Jean Michel MAGNE**, Vice-Président du CD24 en charge des Routes et de la Mobilité	**Catherine BEZAC-GONTIER**, Conseillère Départemental, Canton de RIBERAC	**Mélanie CELERIER**, Conseillère Départemental, Canton de BRANTOME
Didier BAZINET, Conseiller Départemental, Canton de RIBERAC, Président de la CCPR et Maire de COUTURES	**Olivier CHABREYROU**, Conseiller Départemental, Canton de BRANTOME	**Jean Pierre PRIGUL**, Maire de BERTRIC-BUREE	**Bernadette BAZINET**, Maire de BOURG DES MAISONS
Jean Didier ANDRIEUX, Maire de CELLES	**Lisa BOYER**, Maire de CHAPDEUIL	**Alfred GONNARD**, Maire de LA CHAPELLE-MONTABOURLET	**Jean Pierre PRUNIER**, Maire de CHERVAL
Daniel BONNEFOND, Maire de LA TOUR BLANCHE-CERCLES	**Nicolas PLATON**, Maire de RIBERAC	**Francis DUVERNEUIL**, Maire de SAINT JUST	**Régis DEFRAYE**, Maire de VERTEILLAC
Patrick LACHAUD, Maire de VILLETOUREIX	**Antoine GUENEAU**, Directeur de l'usine MEAC, Groupe OMYA	**Jérémy BACHON**, Directeur Technique, Carrières LAFARGE	**Mickaël VERGNAUD**, Responsable de Site, Groupe CHAUSSON- MATERIAUX
Olga MECOEN, Responsable Transports BETOTRANS, Groupe CHAUSSON-MATERIAUX	**Patrice PEYROU**, Président des Transports PEYROU	**Julien BASTERE**, Directeur Général des Transports BASTERE	**Jean Jacques SICOULY**, Gérant de l'entreprise LOCASTER
Benjamin DUPUY, Président des transports DUPUY	**Pierre LESCURE**, Directeur Général Etablissements COSSE	**Cédric BELLOT**, Gérant SARL BELLOT	**Colonel Jean Philippe DEMANGE**, Commandant de Groupement de la Gendarmerie de la Dordogne

Pour validation

AR Prefecture
024-200040400-20231130-2023_180-DE
Reçu le 08/12/2023

Pour validation